

SÉNAT

1^{re} SESSION ORDINAIRE DE 1964-1965

Annexe au procès-verbal de la 1^{re} séance du 1^{er} décembre 1964.

PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

après déclaration d'urgence,

*portant approbation d'un rapport sur les principales options
qui commandent la préparation du V^e Plan,*

TRANSMIS PAR

M. LE PREMIER MINISTRE

A

M. LE PRÉSIDENT DU SÉNAT

(Renvoyé à la Commission des Affaires économiques et du Plan.)

Le Premier Ministre.

Paris, le 27 novembre 1964.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre, ci-joint, le texte du projet de loi portant approbation d'un rapport sur les principales options qui commandent la préparation du V^e Plan, adopté en première lecture, par l'Assemblée Nationale dans sa séance du 26 novembre 1964, après déclaration d'urgence.

Le Premier Ministre,

Signé : GEORGES POMPIDOU.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (2^e législ.) : 1154, 1183, 1184, 1185 et in-8° 279.

L'Assemblée Nationale a adopté, en première lecture, après déclaration d'urgence, le projet de loi dont la teneur suit :

PROJET DE LOI

Article unique.

Le rapport annexé à la présente loi et concernant les principales options qui commandent la préparation du V^e Plan est approuvé (1).

Délibéré en séance publique, à Paris, le 26 novembre 1964.

Le Président,

Signé : Jacques CHABAN-DELMAS.

(1) **Nota.** — Voir les documents annexés au numéro 1154 (tomes I à IV) (Assemblée Nationale, 2^e législature).